

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**17 AOÛT 2015
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 17 août 2015, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Denis Le Blanc, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Dampousse.

Absences motivées : Messieurs les conseillers Francis Rinfret et Bruno Desjarlais

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Johanne Fournier, *conseillère juridique et greffière adjointe*

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Aucune question.

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

**2015-327 Approbation procès-verbal
Séance générale 6 juillet 2015**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 6 juillet 2015 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

**2015-328 Procès-verbal de correction
Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015**

Considérant l'article 92.1 de la *loi sur les cités et villes*;

Considérant l'erreur cléricale;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt du procès-verbal de correction de l'erreur cléricale à l'article 16 du règlement 534-48 de l'annexe de la résolution numéro 2015-253.

Adoptée.

2015-329 Approbation des comptes – juillet 2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de juillet 2015 :

Fonds d'administration : <i>(Chèques numéros 19276 à 19649, paiements par débit direct et paiements électroniques)</i>	3 123 670,13 \$
--	-----------------

Fonds des dépenses en immobilisation : <i>(Chèques numéros 2020 à 2049 et paiements par débit direct)</i>	1 113 974,16 \$
---	-----------------

Certificat de la trésorière numéro 2701

Adoptée.

RÈGLEMENTS

A2015-23 Règlement numéro 529-7 modifiant le règlement 529 concernant les nuisances afin de clarifier l'obligation d'entretien des terrains adjacents aux cours avant et latérales

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, sera présenté en vue de son adoption le règlement 529-7 modifiant le règlement 529 concernant les nuisances afin de clarifier l'obligation d'entretien des terrains adjacents aux cours avant et latérales.

A2015-24 Règlement 822 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de nettoyage et d'entretien de la rivière Notre-Dame (branches principales, 3 et 4) et décrétant à cette fin, des dépenses et un emprunt n'excédant pas 136 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 822 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de nettoyage et d'entretien de la rivière Notre-Dame (branches principales, 3 et 4) et décrétant à cette fin, des dépenses et un emprunt n'excédant pas 136 000 \$ pour en acquitter le coût.

2015-330 Adoption – Second projet de règlement numéro 708-1 modifiant le règlement de lotissement numéro 708 afin d'autoriser certaines opérations cadastrales en zone agricole

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 708-1 modifiant le règlement de lotissement numéro 708 afin d'autoriser certaines opérations cadastrales en zone agricole soit et est adopté.

Adoptée.

2015-331 Adoption – Règlement 706-7 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 pour fins de concordance au règlement 162-25 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 706-7 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 pour fins de concordance au règlement 162-25 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville.

Adoptée.

2015-332 Adoption – Règlement 707-76 modifiant le règlement de zonage numéro 707 pour fins de concordance au règlement 162-25 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-76 modifiant le règlement de zonage numéro 707 pour fins de concordance au règlement 162-25 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville.

Adoptée.

2015-333 Adoption – Règlement 707-77 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de retirer une exigence pour cause de réalisation (zones H-646, H-647, H-648 et H-649), pour modifier certaines normes relatives aux dimensions des terrains, des bâtiments et leur implantation (zone H-647) et prévoir des dispositions particulières pour l'entreposage de rouli-bacs (zones H-647, H-648 et H-649)

Attendu qu'aucune personne intéressée n'ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville adopte le règlement numéro 707-77 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de retirer une exigence pour cause de réalisation (zones H-646, H-647, H-648 et H-649), pour modifier certaines normes relatives aux dimensions des terrains, des bâtiments et leur implantation (zone H-647) et prévoir des dispositions particulières pour l'entreposage de rouli-bacs (zones H-647, H-648 et H-649).

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.

2015-334 Demande d'approbation d'une dérogation mineure no 2015-059 associée à la demande de certification d'autorisation no 2015-00356 afin de permettre l'installation d'une génératrice dans une cour latérale – 60, rue d'Youville

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour permettre l'installation d'une génératrice dans une cour latérale au 60, rue d'Youville;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCU 2015-07-52 du 8 juillet 2015, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 28 juillet 2015 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure n° 2015-059 afin de permettre l'installation d'une génératrice dans une cour latérale, le tout tel qu'illustré aux plans de Sid-Ali Djebbar, ingénieur, plan numéro 157200011 en date du 6 avril 2015, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- la couleur du boîtier métallique de la génératrice devra être sobre et s'harmoniser avec l'environnement immédiat;
- un aménagement paysager devra être aménagé entre la génératrice et les espaces de stationnement afin de réduire l'impact visuel de l'appareil de la rue.

Le terrain porte le numéro de lot 87-2 du cadastre officiel du Village de Varennes dans la zone P-607.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.

2015-335 Demande d'approbation d'une dérogation mineure no 2015-070 associée à la demande de permis de lotissement no 2015-12 afin de permettre la réduction de la largeur du lot 71-218 – 415, rue du Parcours

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour permettre la réduction de la largeur du lot 71-218 au 415, rue du Parcours;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCU 2015-07-51 du 8 juillet 2015, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 28 juillet 2015 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure n° 2015-070 afin de permettre la réduction de la largeur du lot 71-218, le tout tel que présenté sur le plan de Jean-Yves Tremblay, arpenteur-géomètre, dossier no 4-253 minute no 16525 en date du 29 juin 2015.

Le terrain porte le numéro de lot P-71 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone H-649.

Adoptée.

**2015-336 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2015-068
Construction d'un nouveau bâtiment principal
1371, boul. Lionel-Boulet**

Considérant la recommandation majoritaire positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2015-07-58 du 27 juillet 2015;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2015-068 afin de permettre la construction d'un nouveau bâtiment principal, le tout tel que présenté sur le plan de Maxime Duquette, architecte, plans numéro P15-014 en date du 14 juillet 2015.

Le bâtiment est sis au 1371, boul.Lionel-Boulet sur le lot P 283-25 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone I-207.

Adoptée.

**2015-337 Modification à la résolution 2015-303
Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2015-056
27, rue Massue**

Considérant l'adoption de la résolution 2015-303 autorisant la demande de P.I.I.A. no 2015-056 afin de changer le revêtement des murs du bâtiment principal par du bois et de procéder au changement du revêtement de la toiture;

Considérant que l'adoption de ladite résolution est conditionnelle à ce qu'un revêtement traditionnel métallique soit apposé;

Considérant les représentations du demandeur à cet effet;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria;

De retirer la condition exigée à la résolution 2015-303.

Le bâtiment est sis au 27, rue Massue sur le lot 77 0-1 au cadastre du Village de Varennes dans la zone H-632.

Madame la conseillère Natalie Parent demande que sa dissidence soit enregistrée.

Adoptée à la majorité des conseillers présents

**2015-338 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2015-066
Modification de couleur du bâtiment principal
2023A, route Marie-Victorin**

Considérant la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2015-07-54 du 8 juillet 2015;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2015-066 afin de peindre le mur avant et le mur latéral droit du bâtiment principal, sous réserve du respect de la condition suivante :

- La couleur doit porter le numéro D5-4-0239-4 de la compagnie Beauty-Tone

Le bâtiment est sis au 2023A, route Marie-Victorin sur les lots P-78 et P-78-2 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-601.

Adoptée.

**2015-339 Appui de la Ville de Varennes
Demande à la (CPTAQ) – Lot 5-P
Aliénation de terres agricoles – Ferme Van Mil inc.**

Considérant la demande d'autorisation du requérant, la Ferme Van Mil inc., de vendre une partie de sa terre agricole (lot 5-P) au cadastre de la Paroisse de Varennes à la Ferme Verbec inc.;

Considérant le rapport de recommandation de la conseillère en urbanisme en date du 21 juillet 2015;

Considérant que la CPTAQ requière un appui de la Ville de Varennes;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ formulée par la Ferme Van Mil inc. afin de permettre l'aliénation du lot 5-P, de la Paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchères;

La présente résolution est motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles dont copie est jointe en annexe A de la présente comme si au long récitée;

La présente démarche est en conformité à la réglementation d'urbanisme, au schéma d'aménagement révisé et au règlement de contrôle intérimaire de la MRC Marguerite-D'Youville.

Adoptée.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

**2015-340 Octroi de contrat – Sel de déglacage des chaussées pour la saison 2015-2016 – Regroupement d'achat UMQ
Mines Seleine, division de K + S Sel Windsor**

Considérant la résolution 2013-150, laquelle confie à l'Union des Municipalités du Québec le mandat de procéder aux appels d'offres annuels pour l'achat regroupé de sel de déglacage des chaussées;

Considérant l'appel d'offres publié par l'UMQ et la réception de trois (3) soumissions conformes;

Considérant le résultat de l'ouverture des soumissions et les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 7 juillet 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat de fourniture de sel de déglacage des chaussées pour la saison 2015-2016 à l'entreprise Mines Seleine, division de K + S Sel Windsor pour un montant de 158 652 \$ plus taxes.

Certificat de la trésorière numéro 2698

Adoptée.

**2015-341 Acquisition d'un épandeur à technologie optimisée
Annulation de la résolution 2015-306**

Considérant l'adoption de la résolution 2015-306 lors de la séance du conseil municipal du 6 juillet 2015;

Considérant l'information ultérieurement obtenue de la Société de l'assurance automobile du Québec à l'effet que l'installation de ce type d'équipement rend le véhicule hors norme;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 16 juillet 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'annuler la résolution 2015-306 et de résilier le contrat pour l'acquisition d'un épandeur à technologie optimisée octroyé à l'entreprise *Équipements JKL Inc.*, de Terrebonne.

Adoptée.

**2015-342 Acquisition et installation de géomembranes
*ASDR Environnement inc.***

Considérant l'appel d'offres public pour l'acquisition et l'installation de géomembranes;

Considérant la réception d'une (1) soumission;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 3 août 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la soumission conforme présentée par *ASDR Environnement inc.*, de Lévis, datée du 30 juillet 2015, pour l'acquisition et l'installation de géomembranes, pour un montant total de 60 735,89 \$ taxes incluses.

Certificat de la trésorière numéro 2702

Adoptée.

**2015-343 Fourniture et installation de bandes et de surface de patinoire pour le parc du Portageur
*Excavation Civilpro inc.***

Considérant l'appel d'offres public pour la fourniture et l'installation de bandes et de surface de patinoire pour le parc du Portageur;

Considérant la réception de trois (3) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 5 août 2015;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par *Excavation Civilpro inc.*, de Varennes, datée du 30 juillet 2015, pour la fourniture et l'installation de bandes et de surface de patinoire pour le parc du Portageur, pour un montant total de 82 207,13 \$ taxes incluses.

Cette dépense est imputable au fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat de la trésorière numéro 2703

Adoptée.

**2015-344 Réfection d'un passage piétonnier
*9301-2649 Québec inc. (Pavage et Construction Summum)***

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la réfection d'un passage piétonnier;

Considérant la réception de trois (3) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service du génie en date du 4 août 2015;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par *9301-2649 Québec inc. (Pavage et Construction Summum)*, de Saint-Mathieu-de-Beloeil, datée du 4 août 2015, pour la réfection d'un passage piétonnier, pour un montant total de 38 116,51 \$ taxes incluses (excluant les frais d'imprévus).

Cette dépense est imputable au fonds d'infrastructure.

Certificat de la trésorière numéro 2700

Adoptée.

**2015-345 Transformation d'un chariot du système de classement de la salle d'archives principale
F.D. Jul inc.**

Considérant la recherche de prix auprès de deux (2) fournisseurs;

Considérant la recommandation du directeur des Services juridiques et greffier en date du 4 août 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la firme *F.D. Jul. Inc.* de Boisbriand, le contrat de transformation d'un chariot du système de classement de la salle d'archives principale, et ce, pour un montant total de 4 492,90 \$ plus taxes.

Ce montant est imputable au fonds de roulement et le remboursement effectué sur une période de 3 ans à compter de 2016.

Certificat de la trésorière numéro 2699

Adoptée.

**2015-346 Appel d'offres – Fourniture et installation d'un module de jeux au parc de la Source
Approbation des critères et exigences**

Considérant les dispositions de l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la grille de pointage, les critères de qualité et leur pondération qui sont annexés à la présente pour un appel d'offres visant la fourniture et l'installation d'un module de jeux au parc de la Source.

Adoptée.

**2015-347 Affectation à la réserve financière d'assainissement des eaux usées
Acquisition d'analyseurs de débordements – Veolia Water Technologies Canada Inc.
Recherche de sources de captage par essais à la fumée - EnviroServices**

Considérant les recommandations du directeur général en date du 6 août 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer à *Veolia Water Technologies Inc.*, de Ville Saint-Laurent, la fourniture et l'installation d'un ensemble complet d'enregistrement de débordement et de volume pour les 6 stations de pompage sanitaire, selon l'offre de service datée du 4 août 2015, pour un montant de 18 363,17 \$ taxes incluses, auquel s'ajoute une provision supplémentaire de 10 % pour imprévus.

D'octroyer à *EnviroServices inc.*, de Terrebonne, le mandat de recherche de sources de captage par essais à la fumée sur le boulevard Lionel-Boulet, selon l'offre de service datée du 4 mars 2015, pour un montant de 8 750 \$ plus taxes applicables, auquel s'ajoute une provision supplémentaire de 10 % pour imprévus.

D'affecter à la réserve financière d'assainissement des eaux usées lesdites dépenses.

Certificat de la trésorière numéro 2707

Adoptée.

**2015-348 Fourniture et installation de fibre optique – Pavillon du parc de la Commune
C3F Telecom**

Considérant le contrat de fourniture et d'installation de fibre optique octroyé à C3F Telecom pour le raccordement entre la rue Sainte-Anne et la bibliothèque;

Considérant l'opportunité d'ajouter un segment de raccordement jusqu'au Pavillon du parc de la Commune;

Considérant la recommandation du directeur général en date du 5 août 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la firme *C3F Telecom*, de Laval, le contrat de fourniture et d'installation de fibre optique pour relier le pavillon du Parc de la Commune, et ce, pour un montant total de 15 600 \$ plus taxes.

Ce montant est imputable au fonds de roulement et le remboursement effectué sur une période de 5 ans à compter de 2016.

Un montant additionnel de 1 188 \$ plus taxes pour les frais d'entretien annuels récurrents est imputable au fonds d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 2705

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2015-349 Autorisation de signature
Acte de rétrocession
Régie intermunicipale du Centre Multisports Régional**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de rétrocession à intervenir entre la Régie intermunicipale du Centre Multisports Régional et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2015-350 Autorisation de signature
Entente sur un Plan d'intervention d'urgence prioritaire – Restauration
Premièreaction SEC**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente sur un plan d'intervention d'urgence prioritaire entre l'entreprise Restauration Premièreaction SEC et la Ville de Varennes; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Adoptée.

**2015-351 Autorisation de signature
Addenda à l'entente promoteur projet Eau Boisé
9146-0303 Québec inc. et Ville de Varennes**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'addenda à l'entente promoteur à intervenir entre la Ville de Varennes et l'entreprise 9146-0303 Québec inc. pour le développement du projet Eau Boisé; tel addenda est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2015-352 Autorisation de signature
Avis de contamination – Lots 36-1 à 36-4**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, les avis de contamination pour les lots 36-1 à 36-4; tels avis sont annexés à la présente comme si au long reproduits.

Adoptée.

**2015-353 Autorisation de signature
Protocole d'entente
Bootcamp Race inc. (9303-7265 Québec inc.)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Varennes et l'entreprise Bootcamp Race inc. (9303-7265 Québec inc.). pour la tenue d'un Bootcamp en date du 6 septembre 2015; tel protocole d'entente est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

2015-354 Adoption – Politique concernant la disposition des biens excédentaires

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Varennes d'encadrer les démarches administratives devant être respectées par les employés concernant la disposition adéquate des biens excédentaires détenus par la ville;

Considérant les recommandations du directeur du Service des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil adopte la Politique concernant la disposition des biens excédentaires datée du 17 août 2015, telle qu'annexée à la présente comme si au long reproduite.

Adoptée.

**2015-355 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2015-08 préparé et rédigé par la division des Ressources humaines en date du 12 août 2015.

Adoptée.

**2015-356 Libération du Fonds de garantie en responsabilité civile primaire du
Regroupement Varennes/Ste-Julie, pour la période du 1^{er} décembre 2006
au 30 novembre 2007**

Considérant que la Ville de Varennes est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Travelers et que celle-ci couvre la période du 1^{er} décembre 2006 au 30 novembre 2007.

Considérant que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance de la responsabilité civile primaire.

Considérant qu'un fonds de garantie d'une valeur de 400 000 \$ fût mis en place en responsabilité civile primaire et que la Ville de Varennes y a investi une quote-part de 48 257 \$ représentant 12,06 % de la valeur totale du fonds.

Considérant que la convention relative à la gestion des fonds collectifs prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds.

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

Considérant que selon les informations obtenues, l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Travelers touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur.

Considérant que la Ville de Varennes confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Travelers pour la période du 1^{er} décembre 2006 au 30 novembre 2007 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés.

Considérant que la Ville de Varennes demande que le reliquat de 234 031,50 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée.

Considérant qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire.

Considérant que la Ville de Varennes s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période 1^{er} décembre 2006 au 30 novembre 2007.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Varennes / Ste-Julie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

Adoptée.

2015-357 Regroupement d'achat en commun d'assurances Protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21)

Considérant que, conformément à l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Varennes souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21), pour la période prévue à l'entente jointe aux présentes;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) pour la période prévue à l'entente jointe aux présentes.

Que la Ville de Varennes autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21)», soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long récitée.

Adoptée.

**2015-358 Demande d'autorisation de passage – Roulez pour vaincre la SLA-
Édition en ville 2015 - 4 septembre 2015**

Considérant la demande d'autorisation de passage transmise à la Ville de Varennes par la Société de la Sclérose Latérale Amyotrophique pour l'organisation d'un événement cycliste prévue le 4 septembre 2015;

Considérant que le Conseil municipal souhaite encourager cette organisation dans sa mission d'amasser des fonds en soutien aux familles aux prises avec cette maladie et afin de soutenir le financement de la recherche;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'emprunt de la route Marie-Victorin, du boulevard de la Marine, du chemin de la Côte-d'en-Haut, de la rue Sainte-Anne et de la rue de la Fabrique, lors de l'événement qui se déroulera le 4 septembre 2015 entre 11 h 00 et 13 h 00.

Adoptée.

**2015-359 Demande de reconnaissance pour un acte de civisme – Mme Carole
Rhéaume**

Attendu le décès de Mme Carole Rhéaume, citoyenne varenneoise, le 9 mars 2015.

Attendu que Mme Rhéaume, infirmière de profession, est décédée alors qu'elle assistait un automobiliste accidenté sur l'autoroute 10.

Attendu l'engagement de Mme Rhéaume et sa volonté d'apporter sa contribution au mieux-être de la société.

Attendu qu'elle fût une source d'inspiration pour les citoyens par sa volonté de secourir une personne dont la vie était en danger.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes demande officiellement au ministère de la Justice de reconnaître l'acte de civisme de Mme Carole Rhéaume.

Que la Ville de Varennes invite les municipalités du Québec à appuyer ladite demande officielle.

Adoptée.

2015-360 Demande de transferts budgétaires 2015

Considérant que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter les transferts budgétaires au montant de 810 078 \$ pour 2015, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 11 août 2015 dont copie est jointe en annexe des présentes comme si au long récitée.

Adoptée.

2015-361 Report du dépôt du rôle triennal 2016-2017-2018

Considérant les dispositions de l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

Considérant que l'évaluateur municipal, le Groupe Évimbec, a fait part à la Ville de Varennes qu'il lui est nécessaire, pour compléter ses analyses dans un souci d'équité et de qualité, de reporter le dépôt du rôle triennal;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes reporte au plus tard au 1^{er} novembre 2015 la date du dépôt du rôle triennal 2016-2017-2018, conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Que copie conforme de la présente soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et au Groupe Évimbec.

Adoptée.

2015-362 Modification contractuelle – Eurovia Québec Construction inc. Resurfaçage du rang de Picardie

Considérant les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

Considérant le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

Considérant leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

Considérant que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

Considérant la résolution 2015-225 adoptée par le conseil municipal le 4 mai 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de Gestion contractuelle) afin d'octroyer une somme additionnelle de 57 991,65 \$ plus taxes au contrat d'Eurovia Québec Construction inc. pour les coûts d'imprévus supplémentaires.

Certificat de la trésorière numéro 2706

Adoptée.

**2015-363 Utilisation de la rampe de mise à l'eau
Autorisation à l'équipe du ministère des Forêts, de la Faune et des
Parcs**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 11 août 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'équipe du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs à utiliser gratuitement la rampe de mise à l'eau du parc de la Commune afin d'effectuer des travaux de recherche en faune aquatique sur le fleuve Saint-Laurent.

Ces travaux se dérouleront entre le 17 août et le 16 octobre 2015 de façon discontinue.

D'autoriser, à cet effet, l'émission d'un (1) laissez-passer pour la saison 2015.

Adoptée.

**2015-364 Vente d'immeubles pour taxes – 7 octobre 2015
Ordonnance au directeur des Services juridiques et greffier de vendre
les immeubles figurant à l'état de la trésorière
à l'enchère publique**

Considérant les dispositions des articles 511 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Considérant le dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière d'une liste de recommandations;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil ordonne au directeur des Services juridiques et greffier de vendre à l'enchère publique les immeubles figurant à l'état dressé par la trésorière daté du 17 août 2015 (Annexe II), déposé comme annexe de la présente, le tout selon les dispositions des articles 511 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Cette vente aura lieu le 7 octobre 2015, à 10 heures, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Demande de clarification quant aux objectifs poursuivis par l'adoption du règlement 707-77
- Demande de précision quant aux travaux sur le rang de Picardie relatifs à la modification contractuelle
- Doléances relatives au délai de réception d'un avis de convocation pour une rencontre à la MRC concernant les travaux de cours d'eau
- Demande d'explication relative à l'amortissement des immobilisations (transformation du chariot du système de classement de la salle d'archives principale)
- Demande de précision quant à l'autorisation d'utilisation de la rampe de mise à l'eau

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 20 h 50.

Le maire,

La conseillère juridique et greffière adjointe,

Martin Dampousse

Me Johanne Fournier